



**PARC ÉOLIEN DE SAINT-ROBERT-BELLARMIN**

**Avis de projet**

Déposée au  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

## TABLE DES MATIÈRES

1	INITIATEUR DU PROJET .....	1
2	CONSULTANT MANDATÉ PAR L'INITIATEUR DU PROJET .....	1
3	TITRE DU PROJET.....	1
4	OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET .....	2
5	LOCALISATION DU PROJET.....	2
6	PROPRIÉTÉ DES TERRAINS.....	2
7	DESCRIPTION DU PROJET .....	3
7.1	PRÉPARATION ET CONSTRUCTION.....	3
7.2	EXPLOITATION .....	3
7.3	DÉMANTÈLEMENT .....	3
8	COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES LIÉES À LA RÉALISATION DU PROJET .....	4
9	PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS.....	5
10	CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET.....	6
11	PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES.....	6
12	MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC.....	6

## CARTES

Carte 1 – Localisation du projet

Carte 2 – Localisation du projet et tenure des terres

## ANNEXES

Annexe 1 Liste des lots – Domaine proposé du Parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin

## 1 INITIATEUR DU PROJET

<b>Nom</b>	EEN CA AGUANISH S.E.C., HYDROMÉGA AGN S.E.C. et RES CANADA AGUANISH S.E.C., co-proprétaires indivis agissant par l'intermédiaire de leur mandataire unique Saint-Laurent Énergies inc.
<b>Adresse</b>	1134, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 910 Montréal (Québec) H3B 1H4
<b>Téléphone</b>	514-397-9997
<b>Télécopieur</b>	514-789-2807
<b>Courriel</b>	<a href="mailto:sboyer@stle.ca">sboyer@stle.ca</a>
<b>Responsable du projet</b>	Stéphane Boyer, Directeur général Saint-Laurent Énergies inc.

## 2 CONSULTANT MANDATÉ PAR L'INITIATEUR DU PROJET

<b>Nom</b>	Hélimax Énergie inc.
<b>Adresse</b>	4100, rue Molson, bureau 100 Montréal (Québec) H1Y 3N1
<b>Téléphone</b>	514-272-2175
<b>Télécopieur</b>	514-272-0410
<b>Courriel</b>	<a href="mailto:tremblayf@helimax.com">tremblayf@helimax.com</a>
<b>Responsable du projet</b>	M. François Tremblay

## 3 TITRE DU PROJET

Parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin

## **4 OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET**

Le projet prévoit l'installation et l'exploitation d'un maximum de 52 éoliennes d'une puissance de 2 MW chacune, en deux phases, une première phase de 40 éoliennes (80 MW) réalisée en vertu d'un contrat d'achat d'électricité déjà signé avec Hydro-Québec Distribution (HQD) suite à l'appel d'offres pour 2000 MW de projets éoliens (A/O 2005-03) et une seconde phase de 12 éoliennes (24 MW) qui pourrait être implantée si HQD et l'initiateur concluaient un contrat d'achat d'électricité pour cette deuxième phase. Le début des activités de préparation et de construction de la première phase de ce projet est prévu pour 2010 et la mise en service au printemps 2012.

Le parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin (le « Projet ») est la reprise du projet du parc éolien du Granit présenté par TransCanada à HQD en septembre 2007 dans le cadre du second appel d'offres éolien (A/O 2005-03). Saint-Laurent Énergies a fait l'acquisition des actifs de ce projet afin d'y déplacer le projet de parc éolien d'Aganish, projet gagnant de l'A/O 2005-03 mais dont le développement a été arrêté en raison d'incompatibilité avec la réglementation municipale.

Le parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin se démarque, entre autres, par son coût de production concurrentiel, par sa faisabilité technique, par la qualité de son gisement éolien et par son acceptabilité sur les plans environnemental et social.

Le but premier du parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin est de contribuer à subvenir aux futurs besoins énergétiques du Québec par l'entremise d'une énergie propre et renouvelable, tout en assurant la création d'emplois au Québec et dans la région du projet ainsi que la rentabilité des installations.

## **5 LOCALISATION DU PROJET**

Le domaine du Projet est situé sur le territoire de la MRC du Granit, à mi-chemin entre les villes de Lac-Mégantic et de Saint-Georges-de-Beauce à l'intérieur des limites municipales de Saint-Robert-Bellarmin. Une petite partie du domaine, soit 2 lots qui serviront pour l'accès aux éoliennes, est située dans la municipalité de Saint-Ludger. Plus précisément, le domaine longe la frontière étatsunienne et se situe à 4 km au sud du village de Saint-Robert-Bellarmin. La localisation du Projet est présentée sur la carte 1 à l'annexe 1.

Le domaine du parc éolien est principalement en milieu d'exploitation forestière (produits du bois), agroforestière (érablières) et agricole (principalement l'industrie laitière).

## **6 PROPRIÉTÉ DES TERRAINS**

Le projet s'implante à la fois sur des terres publiques qui appartiennent au gouvernement du Québec et sur des terres privées appartenant à Domtar. Les détails concernant la tenure des lots nécessaires à ce projet sont présentés à l'annexe 2. La localisation des lots est présentée sur la carte 2 de l'annexe 1.

## **7 DESCRIPTION DU PROJET**

Saint-Laurent Énergies propose de construire un parc éolien d'une puissance de 104 MW déployée par 52 éoliennes de 2 MW chacune.

Le projet comprend également les infrastructures et les équipements suivants : chemins d'accès, poste de raccordement, réseau électrique interne au parc, bâtiment de service et mâts de mesure de vent. Une ligne de 34,5 kV relie les éoliennes du parc entre elles et achemine l'électricité au poste de raccordement d'Hydro-Québec située à proximité du Projet.

Le Projet inclut des activités de préparation et de construction, d'exploitation et de démantèlement.

### **7.1 Préparation et construction**

Les activités de préparation et de construction du projet consistent à préparer le domaine et à construire le parc éolien. Cette phase comprend les activités suivantes : mobilisation du chantier, déboisement, décapage, construction et amélioration des chemins, installation des composantes du Projet (éoliennes, lignes électriques, mât de mesure, poste de raccordement, bâtiment de service), transport (ouvriers, équipement du projet, machinerie) et restauration des secteurs perturbés.

L'installation des éoliennes nécessitera des travaux de déboisement afin de permettre la préparation des chemins d'accès, la mise en place de socles de béton et l'utilisation de grues pour la levée des différentes composantes (tours, pales, etc.). Puisque le site du Projet est déjà exploité par des compagnies forestières, une superficie importante du domaine a déjà été coupée et d'autres coupes de bois sont prévues. Saint-Laurent Énergies utilisera, dans la mesure du possible, les espaces déjà déboisés pour mettre en place les équipements et les infrastructures du projet de manière à réduire le déboisement. Quand le déboisement sera nécessaire, Saint-Laurent Énergies harmonisera, dans la mesure du possible, les activités de déboisement avec celles des bénéficiaires de CAAF opérant sur le domaine de Projet. Des travaux de dynamitage seront réalisés seulement s'ils s'avèrent nécessaires.

### **7.2 Exploitation**

Les activités prévues lors de la phase d'exploitation comprennent surtout l'opération du parc à l'aide d'un système centralisé, l'entretien des équipements et des infrastructures du projet, et les activités associées aux divers suivis environnementaux.

### **7.3 Démantèlement**

Cette phase consiste à retirer les éoliennes, de même que le réseau électrique et le poste de raccordement, à transporter les équipements hors du domaine et à restaurer le site. Le démantèlement des installations du projet se fera selon les normes en vigueur. Il est prévu que toutes les aires utilisées par le Projet seront restaurées.

## 8 COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES LIÉES À LA RÉALISATION DU PROJET

Le domaine du parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin est situé dans une zone pour laquelle l'implantation de projet éolien doit respecter le *Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'équipements de production d'énergie éolienne à des fins commerciales et de mesures éoliennes (numéro 2006-12)*.

Ce règlement autorise l'implantation de projet éolien uniquement à l'intérieur des aires comprises dans les affectations agroforestières, agricoles, rurales, récréatives. Il interdit le développement éolien, entre autre, à l'intérieur d'une bande de 2 000 mètres de largeur autour des limites de tous périmètres d'urbanisation, d'urbanisation secondaire et d'affectation de villégiature. Le projet respecte la zone-tampon associée à la frontière canadoétasunienne.

Le relief du terrain est composé de plusieurs crêtes et sommets entrecoupés de vallées. Les éoliennes seront situées près des crêtes et des sommets.

Différentes composantes du milieu sont déjà connues par le promoteur. Certaines d'entre elles seront prises en compte dès la configuration initiale du parc. Selon les informations disponibles à ce jour, le site ne comporte aucune aire protégée, zone de conservation ou contrainte majeure au développement éolien. L'ensemble de ces éléments sera analysé en détail dans le cadre de l'étude d'impact, qui comprendra, entre autres, une évaluation approfondie du territoire.

Le domaine du parc éolien est majoritairement situé en milieu forestier où des droits sont alloués pour la coupe forestière. Une partie importante de ce milieu forestier située en terres publiques est constituée d'érablières matures où plusieurs permis d'exploitation acéricole ont été accordés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Plusieurs espèces fauniques sont potentiellement présentes dans le domaine du parc éolien : grande faune (orignal, Cerf de Virginie, ours noir), petit gibier, animaux à fourrure, oiseaux, chauve-souris, amphibiens, lézards et poissons, dont quelques espèces à statut précaire. Les cours d'eau constituent un habitat du poisson, notamment pour l'omble de fontaine.

Des bâtiments (cabanes à sucres et camps de chasse) sont présents dans le domaine du parc éolien. Une zone de villégiature est présente à proximité du lac au Émilie, à l'est et à l'extérieur du domaine du parc éolien. Les autres usages du territoire comprennent principalement la chasse et l'acériculture, tant en terres publiques que privées. Une coordination des activités sera nécessaire avec les exploitants forestiers et les membres du Club de chasse local.

Il est peu probable qu'un potentiel archéologique amérindien ou eurocanadien existe sur le domaine.

### *Éléments à l'intention du gouvernement fédéral*

- Des cours d'eau permanents et intermittents se trouvent sur le domaine du projet, et un certain nombre de traverses sont prévues. L'étude d'impact du projet comprendra une section dédiée aux milieux aquatiques.
- Le domaine du projet ne comprend aucun cours d'eau navigable au sens de la *Loi sur la protection des eaux navigables*
- Le domaine n'est pas situé en terre fédérale.

## 9 PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS

Le développement du parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin repose sur les données ayant servies à TransCanada Energy pour proposer son projet de parc éolien du Granit. Or, ce dernier projet a fait l'objet d'une étude d'impact déposée au MDDEP en 2007. Le numéro de dossier de ce projet était le 3211-12-109. Cette étude d'impact avait franchi l'étape des questions-réponses interministérielles. Par conséquent, les impacts appréhendés sur le territoire visés sont connus et ont été validés par les ministères consultés à l'époque.

Pendant la phase de préparation et de construction, les principaux impacts appréhendés comprennent la perturbation du couvert forestier et du sol à l'emplacement des éoliennes et des chemins d'accès, ce qui peut avoir un effet sur les habitats fauniques et sur les cours d'eau. Il est possible également que la perturbation locale du sol puisse avoir un impact sur les biens archéologiques.

En phase d'exploitation, les enjeux les plus couramment soulevés sont liés au bruit, au paysage, à la faune aviaire et aux chiroptères. Cependant, les impacts sur ces composantes du milieu peuvent être minimisés, voire même éliminés dans certains cas, par une planification du projet et par la mise en place de mesures d'atténuation appropriées.

En ce qui concerne le bruit, mentionnons que les éoliennes modernes émettent de faibles niveaux sonores qui sont peu ou pas perceptibles à quelques centaines de mètres de la source. Les éoliennes seront implantées à des distances des résidences évitant le plus possible les nuisances dues au bruit, et en respect avec les lignes directrices en vigueur (note d'instruction 98-01 du MDDEP). Par ailleurs, le projet est situé sur un site accidenté (montagneux) ce qui limite l'impact visuel potentiel sur les centres villageois de Saint-Robert-Bellarmin et Saint-Ludger et Audet.

Les collisions d'oiseaux et de chauve-souris peuvent survenir avec des structures en hauteur telles que les éoliennes. Une dizaine d'éoliennes pourraient en effet se trouver dans des aires fréquentées par les chiroptères. Par conséquent, des mesures et des suivis rigoureux pré- et post-construction ont été proposés. Il est à noter que des études ont démontré que le taux de mortalité associé aux éoliennes est faible en comparaison à d'autres types de structures en hauteur, tels les édifices.

D'un point de vue socio-économique, l'enjeu principal concerne la compatibilité du projet avec un usage du territoire, l'acériculture, qui se pratique sur certains secteurs des terres publiques visées par le projet. Des rencontres avec les exploitants ont eu lieu et il est anticipé que les mesures d'atténuation proposées permettront d'éviter tout impact économique négatif sur cette pratique. Une coordination des activités sera également nécessaire avec les exploitants forestiers et les membres du Club de chasse local. Certains impacts sur l'utilisation du territoire par les communautés locales peuvent être encourus, notamment en raison du transport des différentes structures nécessaire à la construction du parc. Par ailleurs, des impacts positifs sont anticipés sur l'économie locale, résultant de la création d'emplois lors de la phase de construction et d'emplois spécialisés lors de la phase d'exploitation.

Les impacts sur ces composantes du milieu, ainsi que d'autres impacts potentiels, seront évalués et discutés en détail dans le cadre de l'étude d'impact.

Les impacts sur le milieu appréhendé pendant la phase de démantèlement sont similaires à la phase de préparation et de construction, quoi que moins important puisque tous les aires du Projet seront restaurées. La perte d'emplois permanents est l'enjeu social le plus important suite au démantèlement du parc éolien.

## 10 CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

La phase de préparation et de construction du projet se fera à partir de la fin 2010. Une partie du déboisement sera alors effectuée. La construction des chemins d'accès, les fondations et l'érection des éoliennes, de même que l'implantation du réseau collecteur et du poste de transformation seront effectuées en 2011 et 2012.

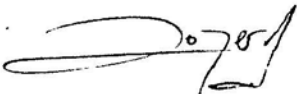
## 11 PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES

La phase du projet comprenant 12 éoliennes est conditionnelle à ce que l'initiateur et HQD signent un contrat d'approvisionnement d'électricité pour ce projet de 24 MW.

## 12 MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Plusieurs rencontres ont été organisées pour consulter les populations locales. D'autres activités de consultation entreprises par le promoteur, se dérouleront dans les prochaines semaines. Les commentaires des différents intervenants du milieu seront pris en compte par l'initiateur et intégrés, lorsque possible, au projet.

*Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.*



*Signé le 20 novembre 2009 par*

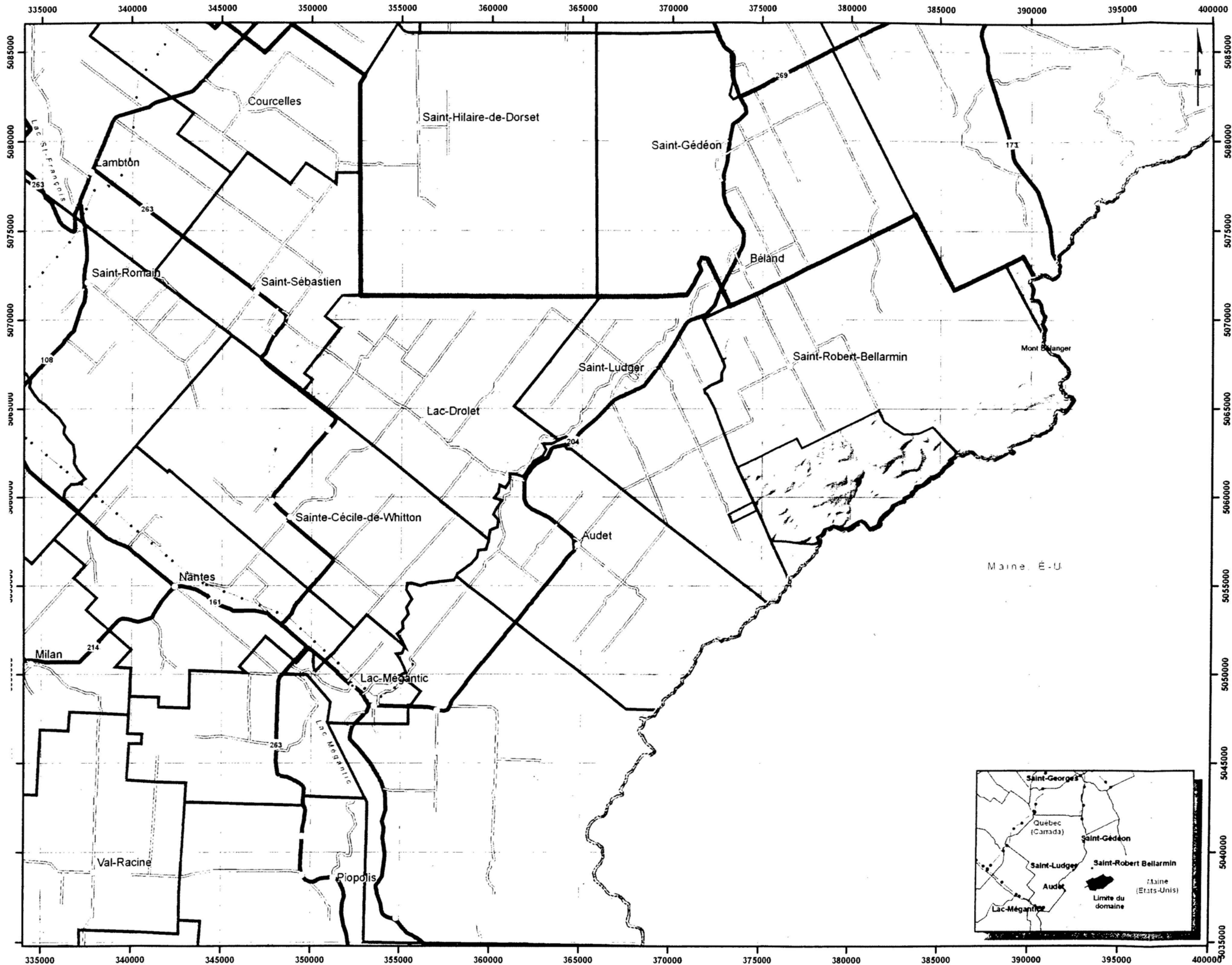
**M. Stéphane Boyer**  
Directeur général,  
Saint-Laurent Énergies Inc.



## **CARTES**

Carte 1 – Localisation du projet

Carte 2 – Localisation du projet et tenure des terres



**Légende**

- Limite du domaine
- Municipalité
- Ville
- Limite de MRC
- Frontière canado-américaine
- Ligne de transport d'énergie électrique
- Route principale
- Route secondaire
- Cours d'eau
- Plan d'eau



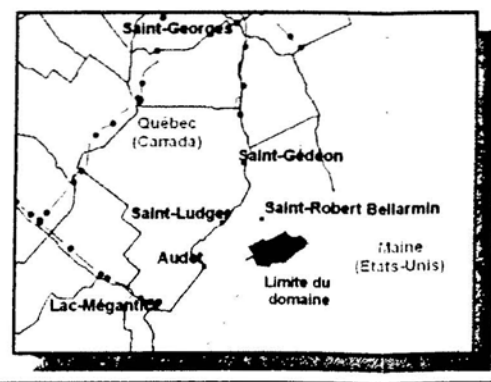
Projet éolien de Saint-Robert Bellarmin

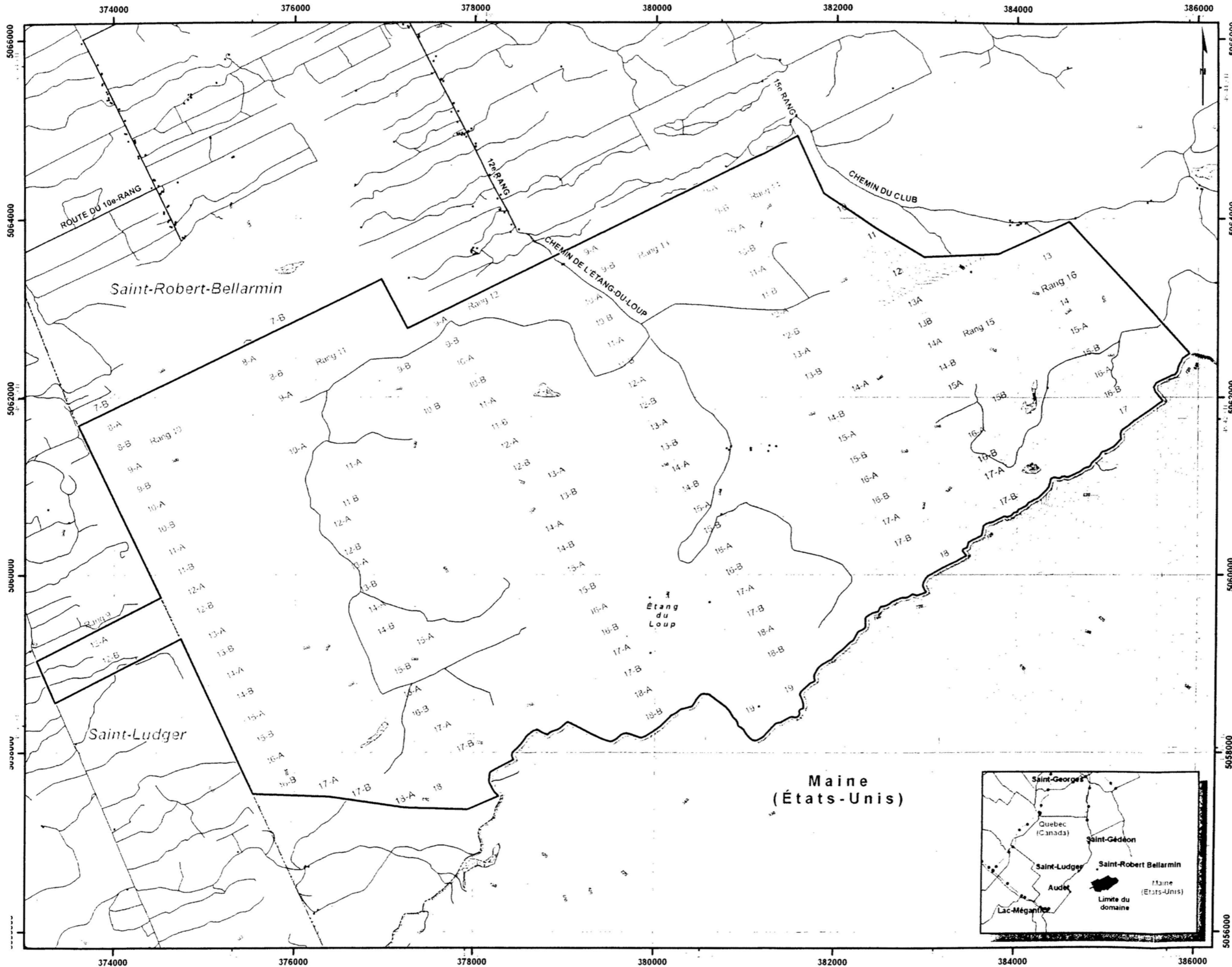
**CARTE 1  
LOCALISATION DU PROJET**



19 novembre 2011

Projection UTM Zone 19 11A  
Sources: BDTC 1:20000, DDMAR MF





**Légende**

**Éléments du projet**

- ▭ Limite du domaine

**Autres éléments**

- Bâtiment (résidence, érablière, chalet et camp de chasse)
- Route pavée
- Route non pavée
- Chemin carrossable non pavé, non carrossable
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Courbe de niveau (équidistance : 10 m)
- Limite de lot
- Frontière canado-américaine
- Municipalité
- ☉ Milieu humide
- ☉ Plan d'eau

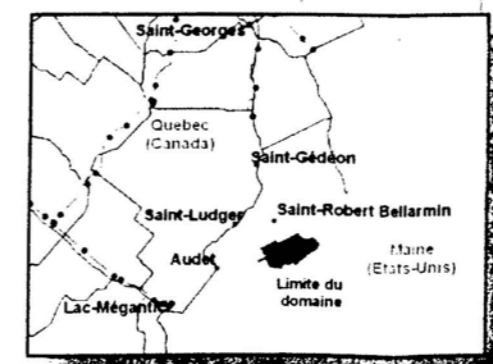
**Tenure des terres**

- Tenure privée (the Lands)
- Tenure mixte (en partie privée)
- Tenure publique (canton et seigneurie)



Projet éolien de Saint-Robert Bellarm

**CARTE 2  
LOCALISATION DU PROJET  
ET TENURE DES TERRES**



18 novembre

Projection UTM Zone 19, Sources BDT 2 | 2000, Domtar

## ANNEXE 1

### Liste des lots – Domaine proposé du Parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin

<b>Lots ou parties de lots</b>	<b>Rang</b>	<b>Tenure</b>	<b>Municipalité</b>	<b>MRC</b>	<b>Canton</b>
12A	9	Privée	Saint-Ludger	Granit	Risborough
12B	9	Privée	Saint-Ludger	Granit	Risborough
7B	10	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
8A	10	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
8B	10	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
9A	10	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
9B	10	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
10A	10	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
10B	10	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
11A	10	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
11B	10	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
12A	10	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
12B	10	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
13A	10	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
13B	10	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
14A	10	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
14B	10	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
15A	10	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
15B	10	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
16A	10	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
16B	10	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
17A	10	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
17B	10	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
18A	10	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
7B	11	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
8A	11	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
8B	11	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
9A	11	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
9B	11	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
10A	11	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
10B	11	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
11A	11	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
11B	11	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
12A	11	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
12B	11	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
13A	11	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
13B	11	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
14A	11	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
14B	11	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
15A	11	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
15B	11	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
16A	11	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough

<b>Lots ou parties de lots</b>	<b>Rang</b>	<b>Tenure</b>	<b>Municipalité</b>	<b>MRC</b>	<b>Canton</b>
16B	11	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
17A	11	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
17B	11	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
18	11	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
9A	12	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
9B	12	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
10A	12	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
10B	12	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
11A	12	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
11B	12	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
12A	12	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
12B	12	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
13A	12	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
13B	12	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
14A	12	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
14B	12	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
15A	12	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
15B	12	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
16A	12	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
16B	12	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
17A	12	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
17B	12	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
18A	12	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
18B	12	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
19	12	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
9A	13	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
9B	13	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
10A	13	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
10B	13	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
11A	13	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
11B	13	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
12A	13	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
12B	13	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
13A	13	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
13B	13	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
14A	13	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
14B	13	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
15A	13	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
15B	13	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
16A	13	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
16B	13	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
17A	13	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
17B	13	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
18A	13	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
18B	13	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
19	13	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough

<b>Lots ou parties de lots</b>	<b>Rang</b>	<b>Tenure</b>	<b>Municipalité</b>	<b>MRC</b>	<b>Canton</b>
9A	14	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
9B	14	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
10A	14	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
10B	14	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
11A	14	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
11B	14	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
12A	14	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
12B	14	Privée	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
13A	14	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
13B	14	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
14A	14	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
14B	14	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
15A	14	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
15B	14	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
16A	14	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
16B	14	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
17A	14	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
17B	14	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
18	14	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
10	15	Mixte	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
11	15	Mixte	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
12	15	Mixte	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
13A	15	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
13B	15	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
14A	15	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
14B	15	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
15A	15	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
15B	15	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
16A	15	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
16B	15	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
17A	15	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
17B	15	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
13	16	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
14	16	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
15A	16	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
15B	16	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
16A	16	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
16B	16	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough
17	16	Publique	Saint-Robert-Bellarmin	Granit	Risborough